

Section de Meurthe et Moselle

Le 24 février 2015

Compte rendu CTL du 24 février 2015

Ont participé en qualité de représentants **FO DGFIP 54** :
Jean-Louis SZATMARI et Alexis TSCHENS.

Formation professionnelle :

Le bilan des actions menées au cours de l'année 2014 nous est présenté.

L'équipe locale de formation professionnelle est composée de 45 agents et la participation totale de la DDFIP 54 à l'effort de formation s'élève à 2775 heures.

Les agents de la direction ont bénéficié de 3377,5 jours de formation (3080 en 2013) soit une moyenne globale de 3,57 jours par agent (2,99 en 2013).

La progression par rapport à 2013 s'explique par l'augmentation des e-formations, qui ne se sont pas faites au détriment de la formation continue qui reste constante.

786 agents, soit 83 % de l'effectif, ont bénéficié d'au moins une formation en 2014.

Le plan de formation professionnelle pour 2015 nous a ensuite été présenté.

Vos représentants **FO DGFIP 54** ont voté POUR cette présentation, tout en faisant remarquer à la direction que nous resterons vigilants à ce que les e-formations ne se substituent pas aux formations présentiellees.

Présentation du bilan Marianne 2014 :

97,2 % des courriers sont traités en moins de 15 jours

99,7 % des courriels sont traités en moins de 5 jours

70,3 % des appels téléphoniques aboutissent en moins de 5 sonneries.

L'engagement n°1 de cette charte Marianne s'intitule « Adaptation des horaires d'ouverture aux attentes des usagers ».

Nous avons fait remarquer à l'administration que le terme 'usagers' devrait être remplacé par 'DGFIP' car les nouveaux horaires d'ouvertures correspondent plus à un souhait de notre direction qu'à une attente des contribuables.

Concernant l'engagement n°2, nous avons une fois de plus rappelé à la direction que les messages d'accueil sur les répondeurs téléphoniques sont très souvent erronés. Cette dernière nous a répondu que tous les messages allaient être revus en 2015.

Engagement n°6 : Vu les nombreuses incivilités et menaces à l'accueil, vos représentants **FO DGFIP 54** ont demandé si l'usage de pseudonymes pour les personnes qui le souhaitent est envisageable ?

La charte ne le permet pas, nous répond la direction.

Plusieurs points de cette charte sont à revoir : décroché en moins de 5 sonneries, accueil courtois, information annuelle aux usagers.

Point sur la prime d'accueil :

Elle devrait être versée sur la paie de mars.

Elle est destinée aux agents exerçant de façon permanente les missions d'accueil physique généraliste.

L'accueil physique généraliste consiste à remettre des imprimés, formulaires, dépliants d'information et questionnaires à tout usager qui se présente au guichet, quelle que soit la nature de sa demande (assiette, recouvrement de l'impôt, SPL) et à apporter des précisions si nécessaire.

Nous faisons remarquer à nos chefs que tous les services des finances publiques font de l'accueil généraliste.

Pour bénéficier de la prime, le ou les agents doivent remplir les conditions cumulatives :

- 1 – Exercer l'accueil physique généraliste.
- 2 – De façon permanente (ou par équipe dédiée ou tournante).

Les agents qui exercent un soutien ponctuel à l'accueil physique généraliste ne peuvent pas bénéficier de cette prime.

Vos représentants **FO DGFIP 54** ont demandé à notre direction une précision sur le terme ponctuel. Pour la DDFiP 54, un agent qui remplace le titulaire de l'accueil durant ses congés peut bénéficier de cette prime d'accueil.

Comme l'année précédente, les structures de moins de 5 agents ne bénéficieront pas de cette prime.

Force est de constater que nos voisins Mosellans n'ont pas la même lecture de la note reçue de la Direction Générale, car eux acceptent de payer la prime d'accueil aux structures de moins de 5 agents.

La DDFiP 54 reste sur ses positions et maintient sa propre lecture de la note, en nous expliquant que la Direction de la Moselle a fait preuve de mansuétude envers ses agents.

FO DGFIP 54 fait remarquer que des questions sur cette prime avaient fait l'objet de demandes auprès de Bercy et que nous étions toujours dans l'attente.

La direction de Meurthe et Moselle n'a pas eu de réponses.

Notre constat est sans équivoque, la direction du 54 est plus prompte à reconduire une prime selon les mêmes modalités qu'en 2014 que de remédier aux problèmes qu'avaient posé cette prime au cours de cette année.

Présentation des conclusions de l'audit national sur le plafond d'encaissement :

Le constat de cet audit montre que certains publics sont peu réceptifs au paiement dématérialisé (locataires OPH ou frontaliers, par exemple). Toutefois un renforcement de la communication à destination de ces publics cibles visant à promouvoir les moyens modernes de paiement est à mettre en œuvre.

Notre direction nous annonce qu'une meilleure gestion de l'encaisse sera renforcée par la généralisation des caisses conjointes dans les centres des finances publiques et va demander aux services que soit procédé des dégagements au plus près du seuil maximal d'encaisse.

Nouvelles modalités d'approvisionnement/dégagement du numéraire à la Banque Postale (phase préparatoire avant présentation au CHSCT) :

Notre direction doit faire face à la volonté de la Poste qui procède à une réorganisation de ses services par la fermeture d'un grand nombre de bureaux au dépôt en 2015.

Elle a donc décidé de prévoir un ramassage de fonds par un transporteur pour l'ensemble des sites qui ne disposeront plus de guichet de la Banque Postale à proximité du centre des finances publiques.

La Brinks (Est-valeurs) est retenue pour ce nouveau marché. Les seuils de montants signés avec cette société sont à partir de début mars de 40000 € HT à 80000 € HT pour 10 mois. La facturation sera établie à la prestation.

Dans l'immédiat, la DDFIP 54 gère la fermeture des bureaux de poste au dépôt, avec quelques évolutions comme le CFP de BACCARAT durant les périodes estivales (régie de la base de Pierre Percée), la DDFIP 54 (fin du transport de fonds sous escorte policière) et CFP Longuyon (absence de chef à compter du 01/03/2015).

Pour les autres postes, la DDFIP va intervenir auprès des services postaux, pour demander plus de souplesse sur les horaires d'ouverture au dépôt.

Vos représentants **FO DGFIP 54** ont demandé à notre direction à raison d'un dégageant par semaine et une encaisse maximale pouvant être dépassée, si la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable sera engagée.

La DDFIP 54 prévoit rapidement une révision des plafonds.

Concernant les discordances entre le dégageant fait par nos caissiers et le comptage du transporteur (au dessus de 1500 € - plus de reconnaissance en face à face), la direction déclare sans ambiguïté qu'elle prendra les erreurs à sa charge.

Notre administration profite de ce point à l'ordre du jour, pour nous annoncer qu'elle envisage d'équiper l'ensemble des caisses du département de nouveaux détecteurs de faux billets.

Situation du CFP de Longwy en terme d'emploi et de conditions de travail :

La direction commence par nous rappeler les différents problèmes matériels, parking verglacé, neige, trous...

Elle a pris attache avec la mairie de longwy pour demander le déneigement de la rue André Malraux et a fait appel à une entreprise pour la réfection du parking.

Pour ce qui est des conditions de travail : La DDFIP 54 vient de recruter un agent ayant la qualité de travailleur handicapé pour le CFP de Longwy, une personne demeurant sur Longuyon et arrivant prochainement sur le site.

Difficile de suivre, on supprime des emplois, ensuite on réembauche !!!

Concernant le dépannage sur Longwy, il reste une priorité pour notre direction.

Vos représentants **FO DGFIP 54** tiennent à rappeler à notre direction que la déclinaison au plan départemental des suppressions d'emplois en 2015 prévoyait la disparition de 2 agents.

La situation de Longwy qu'on retrouve dans bons nombres de postes est du fait de notre administration et maintenant elle tente de colmater ses dérives.

Notre directeur nous annonce qu'aucune fermeture de services n'est prévu pour le CFP de Longwy, pour faire court à certaines rumeurs.

Point sur la réorganisation du CSP des particuliers :

Une personne va être chargée de consolider le réseau des cellules CSP des SIP. Elle sera également chargée d'animer le réseau collaboratif WiFip.

Questions diverses :

A presque 14H, le président a proposé de reporter le dernier point de l'ordre du jour à un prochain CTL. Il s'agissait de la présentation du compte rendu de l'EDD des huissiers (2e phase).

De même, les questions diverses que nous avons prévu de poser feront l'objet d'un autre CTL.

Nous avons tout de même souhaité avoir un complément d'information suite à la découverte d'amiante au CFP de Briey.

La direction nous annonce qu'en effet, une entreprise a découvert de l'amiante dans des flocages. Les mesures nécessaires ont été prises.

La direction nous précise qu'elle est pourtant en possession d'un document datant de 2006 diagnostiquant qu'il n'y a pas d'amiante dans le bâtiment qui abrite le CFP de Briey.

Devant l'heure très avancée, le Président clôture la séance.